



Vendredi 13 juillet 2018

Deux sujets à l'ordre du jour : diagnostic sur l'utilisation des contrats courts et organisation du travail/ temps de travail

I. Contrats courts

Un premier diagnostic sur l'utilisation dans la métallurgie des contrats courts (CDD/intérim inférieurs à un mois) a été réalisé, conformément à l'accord interprofessionnel de février 2018 sur l'assurance chômage. Une éventuelle négociation sur ce point est suspendue en raison des exigences récentes de l'Elysée et du Gouvernement qui veulent très rapidement une renégociation de la convention d'assurance chômage.

II. Organisation du travail et temps de travail

Selon l'UIMM, ce devait être la dernière séance et le rideau sur la négociation temps de travail devait tomber pour passer à un autre sujet. Mais telle n'a pas été l'issue de cette dixième réunion consacrée au temps de travail.

Plusieurs points bloquants demeurent sur des sujets majeurs notamment le contingent des heures supplémentaires, la durée maximale hebdomadaire, les déplacements ou encore la limitation du forfait en jours à un certain niveau de la classification.

De longs échanges ont eu lieu notamment sur le nombre d'heures supplémentaires, démontrant une fois de plus le fossé qui existe entre les exigences du patronat et les aspirations des salariés à pouvoir vivre mieux.

On sent bien que l'UIMM veut à toute fin aboutir sur ses revendications et n'a pas variée d'un pouce dans sa volonté radicale d'augmenter le temps de travail.

La CGT a réaffirmé son engagement à voir diminuer le temps de travail dans la métallurgie pour toutes les catégories de salariés.

En l'état, le projet reste un recul social sans précédent pour les métallurgistes.

Mais rien n'est joué, tout peut encore basculer dans l'intérêt de tous les salariés et dans le sens du progrès social.

Prochaines réunions : vendredi 7 et 21 septembre

La délégation fédérale